

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/025

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : ADHESION DES COMMUNES DE TINCQUES, PENIN ET BEAUFORT-BLAVINCOURT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 11 juillet dernier acceptant l'adhésion des communes de Tincques, de Penin et de Beaufort-Blavincourt au Syndicat des eaux.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Tincques, de Penin et de Beaufort-Blavincourt au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/026

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : VENTE DU TRACTEUR ZETOR

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de vendre le tracteur de marque ZETOR et l'informe que ce tracteur a été vendu à un particulier pour la somme la 2185 € réglée par chèque.

Les deux prétendants ont remis simultanément leur proposition respective sous enveloppe en présence de Gilles VASSEUR et Sébastien BEUGIN.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime demande au Maire d'émettre un titre de recette pour la vente de ce bien et de procéder aux écritures comptables afin de sortir le bien vendu de l'inventaire communal.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/027

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PLUi

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de Communes travaille à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui remplacera les documents d'urbanisme existants dans les communes.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer une commission communale qui sera amenée à travailler sur ce dossier et à faire des propositions au conseil en respect des textes en vigueur.

Nicolas CAPRON, Maire, Gilles VASSEUR, 1^{er} adjoint, Pierre CHABE, conseiller et Christine CHABE, conseillère se proposent pour faire partie de cette commission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, valide cette proposition.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/028

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'Ap)

Monsieur le Maire demande au Secrétaire de Mairie de présenter l'AD'Ap de la commune qui devra être déposé en préfecture avant le 27 septembre prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime valide les actions envisagées pour chaque établissement ainsi que le calendrier proposé et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/029

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame la Préfète du Pas-de-Calais a pris l'arrêté préfectoral portant projet de fusion des communautés de communes de l'Atrébatie, des Deux sources et de la Porte des Vallées et création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que chaque conseil municipal doit désormais se prononcer sur les éléments constitutifs de cette nouvelle communauté, à savoir, sa dénomination, son siège et la composition de son organe délibérant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prononce :

- 1) A l'unanimité, le siège social à Avesnes-le-Comte.
- 2) A l'unanimité, la composition de l'organe délibérant à 115 délégués.
- 3) La dénomination du nouvel EPCI, « Les Campagnes de l'Artois »
(8 voix pour « Les Campagnes de l'Artois », 4 voix pour « Les Sources vives » et 2 voix pour « Les Sources et terres d'Artois »)

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/030

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 20 juin dernier décidant le remboursement par anticipation d'un prêt en cours et la souscription d'un nouvel emprunt à des conditions plus avantageuses et informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENT:

D 6688	Rbst pénalités	+ 14 529.81 €
D 023	virement à la section d'invest.	- 14 529.81 €

INVESTISSEMENT

Opérations réelles

D 166	Rbst CRD	+ 79 254.97 €
R 166	Emprunt	+ 92 256.88 €
R 021	virement de la section de fonct.	- 14 529.81 €
D 020	dépenses imprévues invest.	- 1 527.90 €

Opérations d'ordre (chap. 041)

D 166		+ 14 529.81 €
R 1641		+ 14 529.81 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal unanime, décide de modifier le budget comme ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/030'

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/09/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Florent ACHTERGAL, Valéry FRUMERY et Pierre HENRY, excusés.

Pouvoir : Florent ACHTERGAL donne pouvoir à Lucile PETIT, Valéry FRUMERY donne pouvoir à Gilles VASSEUR et Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 16 SEPTEMBRE 2016

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président au Conseil Municipal qu'un montant de 3400 € a été inscrit au budget primitif au compte 6574 (*Subventions de fonctionnement aux associations*).

Il propose de reconduire les mêmes montants que l'année précédente et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2016 comme suit :

Coopérative école Habarcq	: 100 €
Club Sportif Habarcq Football	: 930 €
Association Donneurs de sang Agnez	: 40 €
Comité d'Animation l'Idéale	: 1 850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	: 100 €

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 16 septembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,